



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Collèges : rentrée scolaire 2025-2026 > Pour une alimentation accessible à tous

Collège

Alimentation

Bénévole

Publié le 22 août 2024

Reading time : 5 minutes



Restauration scolaire et qualité dans les assiettes

Mieux manger au collège

Pour favoriser la transition écologique, le Conseil départemental a adopté en janvier 2020 un plan d'actions d'amélioration de la qualité alimentaire dans les collèges.

- **Engager** une démarche de « végétalisation des assiettes » et expérimenter les repas végétariens.
- **Renforcer** le recours aux produits de qualité frais, bruts et de saison, en limitant l'utilisation de produits transformés.
- **Atteindre** l'objectif de 50% de produits de qualité et durables et de 30% de produits biologiques sur le volume total des achats de denrées.
- **Engager** une démarche de « végétalisation des assiettes » et proposer un repas végétarien hebdomadaire.
- **Réduire** de 20% le gaspillage alimentaire et rendre effectif le tri et la valorisation des bio-déchets.

- **Accompagner** les collègues dans des actions de communication sur la qualité des produits servis aux élèves.
- **Encourager** l'échange avec les élèves et les usagers au moment du service.
- **Réaliser** plusieurs fois par an des animations AGRILocal qui mettent en lumière les producteurs locaux, les responsables de cuisine et leur collaboration vertueuse (Au Pré de l'Assiette, Au Pré de la Ferme, Connectez-vous local,...).
- **Assurer** l'instauration d'une commission restauration au sein de chaque établissement pour favoriser le partage des informations.

Bénéficiaire de la restauration scolaire

Pour en bénéficier vous devez :

- avoir un enfant demi-pensionnaire(*) scolarisé de la 6e à la 3e dans un collège public ou privé sous contrat d'association avec l'État dans le département de la Haute-Garonne ou limitrophe (20 km maximum),
- résider en Haute-Garonne,
- avoir la garde légale et effective de l'enfant,
- justifier de ressources inférieures ou égales au barème applicable.

(*) Le statut de demi-pensionnaire implique la présence régulière de votre enfant au service de restauration scolaire (4 repas par semaine minimum) sauf aménagement du temps scolaire pour raisons de santé.

Vous pouvez simuler votre aide sur eCollège31 et déposer votre demande en ligne dès le 4 juin 2024 pour l'année scolaire 2024-2025.

La demande en ligne, c'est encore plus simple et rapide !

Connectez vous : deux possibilités !

<http://cd31.net/ars>
ecollege31.fr

C'est la première fois que vous déposez une demande ?

Cliquez sur le bouton "NOUVELLE DEMANDE" et laissez vous guider.

Vous avez déjà déposé une demande l'année dernière et souhaitez la renouveler ?

1. Pour récupérer vos données, cliquez sur le bouton : « Renouveler ou suivre ma demande »
2. Munissez-vous de votre identifiant : votre compte ecollège parent ou votre adresse mail. Si vous avez oublié votre mot de passe cliquez sur « Mot de passe oublié »

Fournissez votre attestation de paiement CAF sur laquelle doit figurer :

- les allocations perçues,
- le nom des enfants à charge,
- le quotient familial datant de moins de 3 mois.

Consulter la décision

Après instruction de votre demande, un courriel vous informe de la suite donnée. Le collège de votre enfant est également informé en temps réel de votre demande et de la décision du Conseil départemental.

Contact & informations

Conseil départemental de la Haute-Garonne, 1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse Cedex 9
Accueil du public Bâtiment A du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 13h45 à 16h45

[La restauration scolaire](#)

[Aide à la restauration scolaire \(ARS\)](#)

Retour à notre page sommaire "Rentrée scolaire" :

[Les collèges : rentrée scolaire 2026-2027](#)